Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_069_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON, Christophe MARCHAND.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-069

Membres en exercice : 69 Présents : 63 Absents : 6 Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE (SMAP) – DESIGNATIONS

Créé en 1972, le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre *(SMAP)* regroupe pour la compétence « production d'eau potable » 6 structures intercommunales *(4 syndicats d'eau et 2 communautés d'agglomérations)* et 2 communes. Une communauté de communes se rajoute pour la compétence « SAGE ». Le SMAP a pour objet :

- La réalisation et l'exploitation de nouveaux ouvrages de production sur le territoire de ses collectivités adhérentes en accord avec celles-ci,
- L'exploitation des ouvrages de traitement, de pompage et de stockage d'eau en aval du barrage sur

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_069_DELIB-DE

le territoire de la commune de Pléven,
- La mise en place et l'exploitation des conduites de transit entre les installations de traitement et les réservoirs de stockage d'eau potable des collectivités adhérentes,
- La construction et l'exploitation des points de livraison des arrivées d'eau aux réservoirs existants des collectivités desservies,
- La construction et l'exploitation de tout ouvrage installé sur la rivière l'Arguenon et ses affluents tendant à créer une réserve d'eau brute complémentaire ou à améliorer la qualité des eaux de l'Arguenon,
- La protection de la retenue et toutes les actions sur le bassin versant de l'Arguenon,
- La fourniture de tout ou partie de leurs besoins en eau potable aux collectivités membres et, sous réserve de faisabilité technique, la fourniture d'eau à des collectivités non-membres dans des conditions définies par convention,
- L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(SAGE)* Arguenon – Baie de la Fresnaye.

Il convient de désigner onze délégués pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein du comité syndical du Syndicat mixte Arguenon Penthièvre, dont un au titre de la compétence SAGE.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5711-1,
- La délibération n°2026-061 du 5 mai 2026, fixant les modalités de désignations dans les syndicats mixtes fermés et autres structures extérieures,
- L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2020 portant modification des statuts du Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNE onze élus, pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte Arguenon Penthièvre, :
  - Jean-Luc COUËLLAN
  - Guy HEURTAULT
  - Yvon BERHAULT
  - Guy CORBEL
  - Pascal LEBRETON
  - Caroline MORICE
  - Gilles BOURRÉ
  - Philippe HELLO
  - Annie VALO
  - Sylvain RENAUT
  - COMMAULT Daniel

  Au titre de la compétence SAGE
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer